



# Comptes des flux physiques d'énergie

2008-2021

Septembre 2023

## Avant-propos

Conformément au règlement européen n° 691/2011, les États membres de l'Union européenne sont tenus de fournir six comptes économiques de l'environnement à Eurostat. Il s'agit des trois comptes qui doivent être transmis depuis 2013, à savoir les comptes des taxes environnementales par activité économique (Environmental Taxes by Economic Activity, ETEA), les comptes des émissions atmosphériques (Air Emissions Accounts, AEA) et les comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (Economy-Wide Material Flow Accounts, EW-MFA), mais aussi des trois comptes qui doivent être fournis à partir de 2017, à savoir les comptes du secteur des biens et services environnementaux (Environmental Goods and Services Sector, EGSS), les comptes des dépenses de protection de l'environnement (Environmental Protection Expenditure Accounts, EPEA) et les comptes des flux physiques d'énergie (Physical Energy Flow Accounts, PEFA).

L'Institut des comptes nationaux (ICN) présente, dans cette publication, les comptes des flux physiques d'énergie pour la période 2008-2021.

Les comptes économiques de l'environnement sont des comptes satellites des comptes nationaux. La loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, Titre VIII, chapitre 1, confie l'élaboration des comptes satellites des comptes nationaux au Bureau fédéral du Plan (BFP).

Les sources utilisées et la méthodologie développée par le BFP ont été avalisées par le comité scientifique sur les comptes nationaux.

La présidente du conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux

Séverine Waterbley

Bruxelles, septembre 2023

# Table des matières

<b>Commentaire.....</b>	<b>1</b>
Tableau des ressources	4
Ressources énergétiques naturelles	4
Produits énergétiques	4
Résidus énergétiques	6
Tableau des emplois	7
Ressources énergétiques naturelles	7
Produits énergétiques	8
Résidus énergétiques	11
Différences méthodologiques par rapport à la publication précédente	12
<b>Annexe 1 : Correspondance entre la classification des flux physiques d'énergie par catégorie générique des PEFA et la classification et la terminologie spécifiques à la publication.....</b>	<b>13</b>

## Liste des graphiques

Graphique 1	Évolution des trois catégories génériques de flux dans le total des flux physiques d'énergie entre 2008 et 2021.....	2
Graphique 2	Évolution des ressources énergétiques naturelles, par type, entre 2008 et 2021 .....	4
Graphique 3	Évolution des quantités fournies des vecteurs énergétiques par la production énergétique domestique et les importations entre 2008 et 2021 .....	5
Graphique 4	Parts des produits énergétiques fournis par secteur agrégé et pour les importations .....	6
Graphique 5	Partie gauche : répartition des résidus énergétiques, par type ; Partie droite : parts des secteurs agrégés dans la production de résidus énergétiques .....	7
Graphique 6	Évolution des utilisations des ressources énergétiques naturelles par secteur agrégé entre 2008 et 2021 .....	8
Graphique 7	Partie gauche : part de l'utilisation des produits énergétiques dans la transformation par secteur agrégé ; Partie droite : parts des vecteurs énergétiques dans la transformation .....	9
Graphique 8	Partie gauche : part de la consommation finale des produits énergétiques par secteur agrégé et les exportations ; Partie droite : parts des vecteurs énergétiques dans le total de la consommation finale domestique et les exportations .....	10
Graphique 9	Parts des produits énergétiques dans la consommation finale par secteur agrégé et pour les exportations .....	10
Graphique 10	Utilisations de déchets hors pertes énergétiques par secteur agrégé .....	11



## Commentaire

Les comptes des flux physiques d'énergie (PEFA) rapportent les flux physiques d'énergie qui circulent au sein de l'économie et entre l'économie et l'environnement. Ces flux sont répertoriés en trois catégories génériques : les ressources énergétiques naturelles (de l'environnement vers l'économie), les produits énergétiques (au sein de l'économie) et les résidus énergétiques (de l'économie vers principalement l'environnement). Les PEFA enregistrent les flux physiques d'énergie suivant leur origine et leur destination. L'origine ou la destination d'un flux d'énergie consiste en l'une des cinq possibilités suivantes : la production, la consommation, l'accumulation, le reste du monde ou l'environnement. L'intérêt des PEFA réside dans leur compatibilité avec le Système de comptes nationaux (SCN) et le Système européen des comptes nationaux (SEC). Les flux d'énergie sont conformes au principe de résidence et sont ventilés par activité économique.

Au cœur des PEFA se trouvent les tableaux physiques des ressources et des emplois (PSUT<sup>1</sup>) utilisés pour enregistrer les flux physiques d'énergie. Ces tableaux rapportent les flux d'énergie en unités physiques. Ils respectent la principale caractéristique des tableaux des ressources et des emplois monétaires (SUT) qui est l'équilibre ressource-emploi : pour chaque type de flux, le total des ressources est égal au total des emplois.

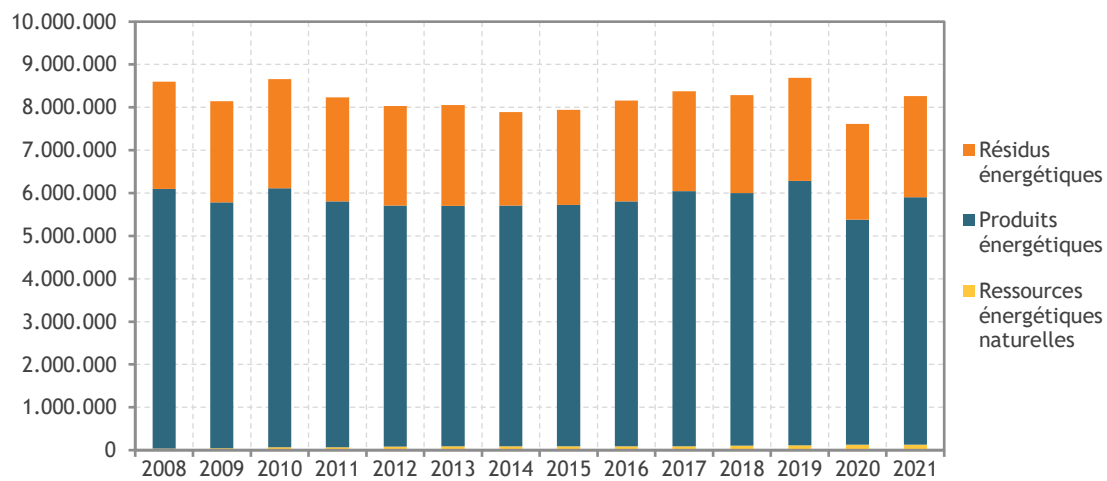
Cette publication présente les données relatives à la période 2008-2021, et va ainsi au-delà de la réglementation européenne qui oblige à rapporter les années 2017 à 2021. Cette extension permet de s'aligner sur d'autres comptes économiques de l'environnement pour lesquels les données sont disponibles à partir de 2008. La description des résultats et les graphiques s'y rapportant mettent en lumière certaines évolutions entre 2008 et 2021. D'autres commentaires se limitent à l'année 2021 pour donner un éclairage sur la répartition de certains flux d'énergie à un moment donné.

Les trois catégories de flux sont décrites dans un premier temps, avant de présenter les données détaillées de l'approvisionnement et de l'utilisation des flux d'énergie dans les tableaux des ressources et des emplois. Étant donné l'égalité entre les ressources et les emplois, la quantité fournie par les trois catégories génériques de flux est égale à la quantité consommée. Le graphique 1 montre l'évolution des flux d'énergie, exprimés en térajoules (TJ), sur la période 2008-2021 en les ventilant entre les trois catégories génériques : les ressources énergétiques naturelles, les produits énergétiques et les résidus énergétiques. Sur la période 2008-2019, les flux physiques d'énergie totaux circulant dans l'ensemble du système ont fluctué entre 7 900 et 8 700 pétajoules (PJ). Les répercussions de la crise Covid en 2020 sont bien visibles. Les flux d'énergie ont diminué de 12% cette année-là et atteint 7 615 PJ et sont repartis à la hausse dès 2021 pour s'établir à 8 265 PJ.

---

<sup>1</sup> Physical Supply and Use Tables

**Graphique 1 Évolution des trois catégories génériques de flux dans le total des flux physiques d'énergie entre 2008 et 2021**  
En TJ



Source : ICN

En 2021, 1,6% de l'énergie brute est fournie par l'environnement (130 PJ), sous forme de ressources énergétiques naturelles. Les intrants de ressources énergétiques naturelles ont plus que triplé entre 2008 et 2021. Néanmoins, cette forme d'énergie reste plutôt négligeable dans l'ensemble des flux énergétiques.

Le bois est un exemple de ressource énergétique naturelle. Le parcours du bois en tant que forme d'énergie est un exemple intéressant pour comprendre le fonctionnement des PEFA. Le bois est considéré comme une ressource énergétique naturelle fournie par l'environnement et est extrait par la branche d'activité de la sylviculture et de l'exploitation forestière (NACE 02)<sup>2</sup>. Celle-ci introduit le bois dans l'économie et le met à disposition d'autres agents économiques. Dans le tableau des ressources, le bois est alors inscrit comme un produit énergétique.

Les produits énergétiques représentent 70% du total des flux d'énergie en 2021 (5 772 PJ). L'offre, et donc la consommation, de produits énergétiques a chuté de 15% en 2020, l'année de la crise sanitaire, par rapport à 2019, mais s'est partiellement rétablie en 2021 (+10% par rapport à 2020). Les produits énergétiques sont fournis par certains agents économiques, et ensuite autoconsommés, ou utilisés par d'autres agents. Certains produits sont alors transformés et à nouveau mis à disposition d'autres agents économiques pour leur consommation finale. Le bois, en tant que produit énergétique, peut emprunter des chemins multiples. Il est ainsi utilisé par le secteur de l'énergie comme combustible et transformé en électricité, autre produit énergétique qui aura son propre parcours. Sous forme de pellets, il peut être consommé par les ménages pour se chauffer. La combustion des pellets transforme le produit énergétique qu'est le bois en un résidu énergétique.

Les résidus énergétiques représentent 29% du total des ressources énergétiques en 2021 (2 363 PJ). Ils correspondent principalement à l'énergie dissipée sous forme de chaleur lors des phases de transformation et de consommation. Cette énergie dissipée est renvoyée à l'environnement. La chaleur libérée

<sup>2</sup> Toutes les références aux NACE sont liées à la version NACE Rev.2.

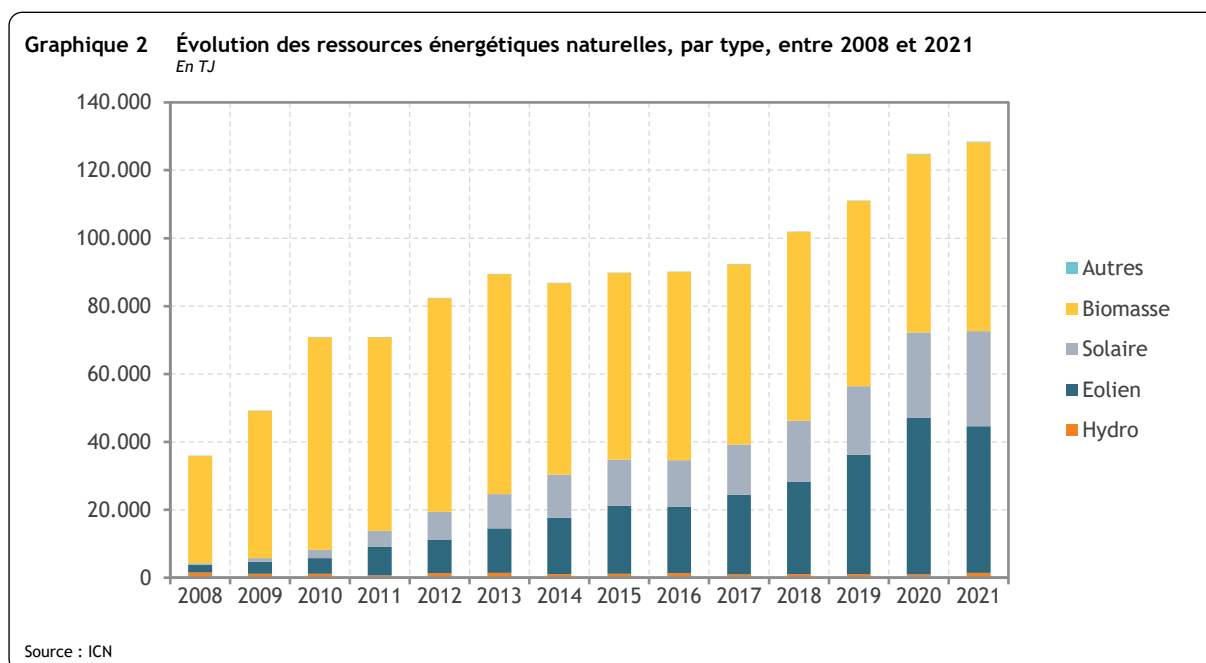
dans l'air par les cheminées résidentielles lors de la combustion du bois est considérée comme un résidu énergétique « fourni » par les ménages et « consommé » par l'environnement. Les déchets renouvelables et non renouvelables qui sont transformés en énergie sous forme d'électricité ou de chaleur dans les incinérateurs constituent d'autres résidus énergétiques.

## Tableau des ressources

Le tableau des ressources décrit l'origine de tous les flux d'énergie pour les trois catégories génériques de flux. Les flux d'énergie sont soit fournis à l'économie belge par l'environnement, à travers leur « extraction » sous forme de ressources énergétiques naturelles, soit fournis par des agents économiques résidents et par le reste du monde à d'autres agents économiques en tant que produits énergétiques, soit renvoyés du système économique à l'environnement en tant que résidus énergétiques.

### Ressources énergétiques naturelles

Le graphique 2 présente l'évolution des différentes ressources énergétiques naturelles, exprimées en TJ, fournies par l'environnement sur la période 2008-2021. Seuls apparaissent des flux d'énergie de sources renouvelables puisqu'aucun résident belge n'extrait de ressources d'énergies fossiles ou de combustibles nucléaires<sup>3</sup>.



En 2021, la biomasse représente 43% des ressources énergétiques naturelles. La biomasse demeure ainsi la principale source naturelle d'énergie, même si sa part dans le total a baissé de 45 points de pourcentage sur la période considérée. De nouveaux vecteurs énergétiques, à savoir les énergies éolienne et solaire, ont connu une forte croissance depuis 2008. En 2021, leur part cumulée (55%) était plus élevée que celle de la biomasse. L'éolien occupait une part de 33%, tandis que le solaire représentait 22% des ressources énergétiques naturelles.

### Produits énergétiques

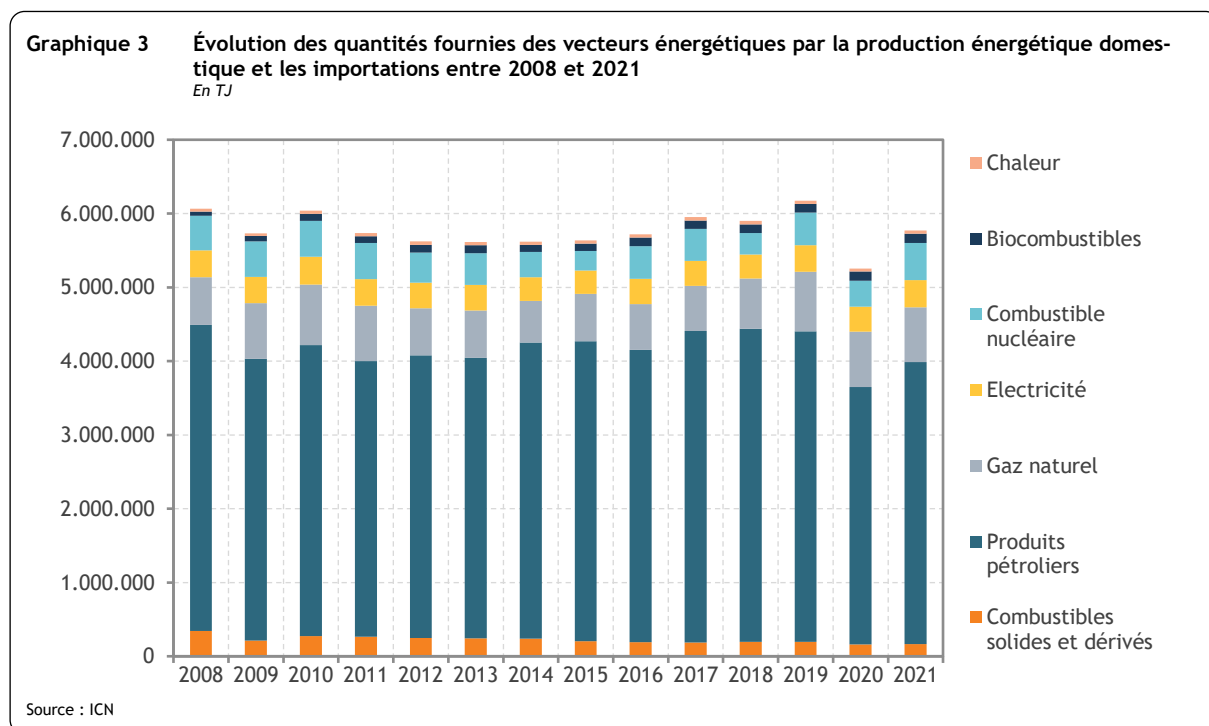
Les produits énergétiques sont fournis à l'économie belge soit par le reste du monde sous forme d'importations, soit directement par une production domestique. Les importations représentent en moyenne

<sup>3</sup> La catégorie "Autres" (voir graphique 2) regroupe l'énergie géothermique, l'énergie marémotrice et l'énergie des vagues. Sa part dans le total des ressources naturelles est extrêmement faible.



deux tiers des produits énergétiques sur la période 2008-2021, alors que l'autre tiers se répartit entre différentes branches d'activité. Les branches industrielles et le secteur de l'énergie sont les deux principaux fournisseurs domestiques qui approvisionnent en énergie l'économie belge, avec une part moyenne respective de 27% et 5% sur la période. Le secteur primaire<sup>4</sup> livre à peine 1% de l'énergie à l'économie belge. Les produits énergétiques qui circulent au sein de l'économie, ont été répartis en sept grandes familles de vecteurs énergétiques<sup>5</sup> : les combustibles fossiles solides et gaz dérivés, les produits pétroliers, le gaz naturel, l'électricité, les combustibles nucléaires, l'électricité, les biocombustibles et la chaleur.

Le graphique 3 dévoile l'évolution de chaque vecteur dans l'offre totale de produits énergétiques sur la période 2008-2021. La part des produits pétroliers, prépondérants, varie entre 65% et 72% en fonction des années, mais aucune tendance ne se marque. En 2021, leur part a atteint 66%. Le gaz naturel se place en deuxième position, fournissant en moyenne 12% de l'énergie sur la période étudiée (13% en 2021). Viennent ensuite le combustible nucléaire, l'électricité et les combustibles fossiles solides et gaz dérivés, qui représentent des parts en moyenne inférieures à 10% de l'approvisionnement énergétique. L'offre de ces combustibles solides a baissé de moitié entre 2008 et 2021. Les parts moyennes des biocombustibles (2%) et de l'énergie livrée sous forme de chaleur (1%) restent quant à elles marginales, même si la quantité d'énergie fournie par les biocombustibles a plus que doublé sur la période 2008-2021. L'offre de combustible nucléaire (502 PJ) et de biocarburants (127 PJ), observée sur la période considérée, a atteint son niveau le plus élevé en 2021.

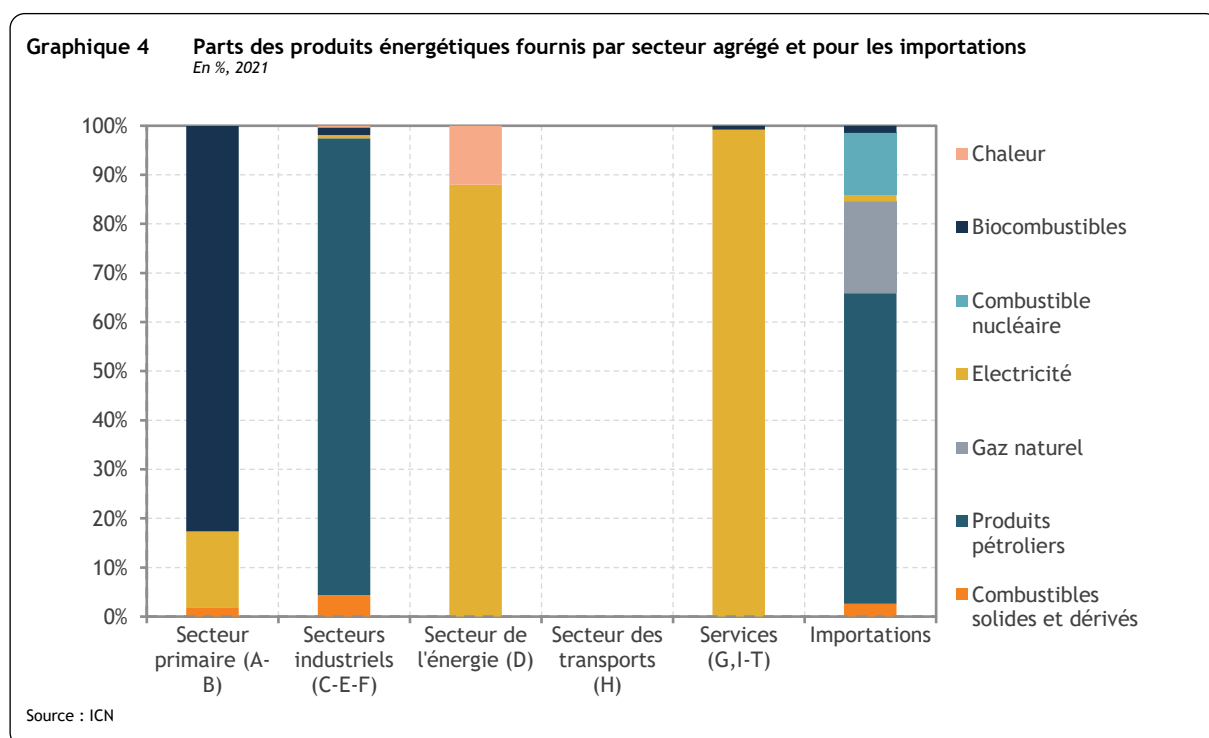


Le graphique 4 complète l'information du graphique précédent en détaillant la répartition des produits énergétiques fournis par chaque activité économique productrice durant l'année 2021. Il décrit

<sup>4</sup> Au sein du secteur primaire, ce sont les branches d'activités NACE 01 et NACE 02 qui produisent des biocombustibles, principalement du bois de chauffage, des résidus de bois et autre biomasse solide.

<sup>5</sup> L'annexe 1 présente une correspondance entre la liste des produits énergétiques repris dans le règlement délégué (UE) 2016/172 de la Commission du 24 novembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 691/2011 et la classification et la terminologie utilisées dans cette publication.

également le mix énergétique des importations. Chaque secteur se distingue par une offre énergétique spécifique : le secteur primaire fournit principalement des biocarburants, mais l'électricité représente également 15% de l'offre totale de ce secteur en 2021. Les secteurs industriels, y compris celui de la construction, produisent plus de 90% des produits pétroliers. Le secteur de l'énergie fournit, pour 88%, de l'électricité aux agents économiques belges et étrangers. Le secteur des services fournit quasiment exclusivement de l'électricité, mais sa part dans le total de l'approvisionnement est extrêmement faible. Les importations se composent pour près de deux tiers de produits pétroliers et pour près d'un cinquième de gaz naturel.

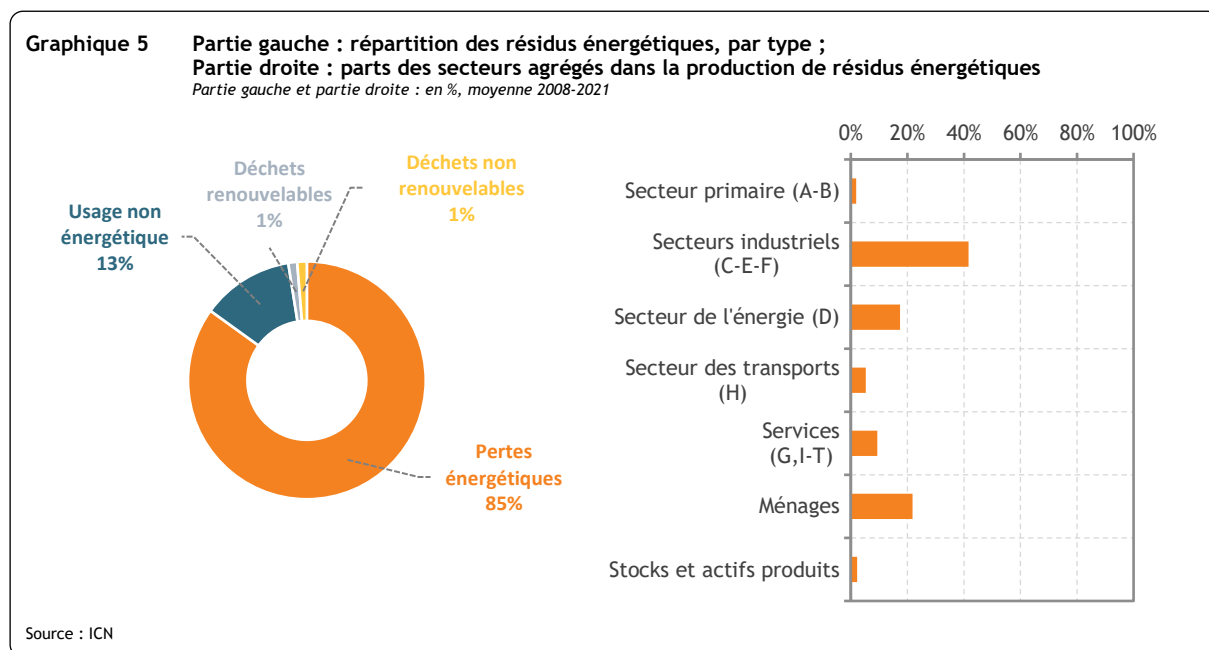


## Résidus énergétiques

Sur la période 2008-2021, les pertes énergétiques de tout type représentent en moyenne 85% des résidus énergétiques, comme le montre la partie gauche du graphique 5. Ces pertes peuvent avoir lieu lors de l'extraction, de la distribution ou de la transformation de l'énergie. Elles proviennent également de la chaleur dissipée lors de la consommation finale d'énergie. Chaque branche dans son activité productive ou consommatrice rejette de l'énergie vers l'environnement sous ces différentes formes.

Trois autres types de résidus énergétiques peuvent être distingués, l'utilisation non énergétique de vecteurs énergétiques, essentiellement sous la forme de plastique, étant la principale. Cela représente en moyenne 13% des résidus énergétiques. Ils sont presque exclusivement fournis par les secteurs industriels. On distingue également les déchets non renouvelables (1%), d'une part, et les déchets renouvelables (1%), d'autre part. Ce sont notamment les déchets organiques qui disposent encore d'un potentiel énergétique. Ces deux types de résidus sont fournis dans leur ensemble par des variations de stock et actifs produits, également appelés accumulation. Ces stocks et actifs produits reflètent, dans le tableau des ressources, l'accumulation d'énergie sous forme de déchets.

La partie droite du graphique 5 ventile l'ensemble des résidus énergétiques entre les branches agrégées, les ménages et le stock de produits énergétiques. Elle reprend les parts moyennes sur la période étudiée. Cette répartition n'a pas connu de tendance marquée sur la période. La logique veut que plus un secteur consomme de l'énergie, plus il va en dissiper sous forme de chaleur. La logique est ici respectée puisque ce sont les secteurs industriels, principaux utilisateurs d'énergie, qui représentent plus de 40% du total des résidus énergétiques.



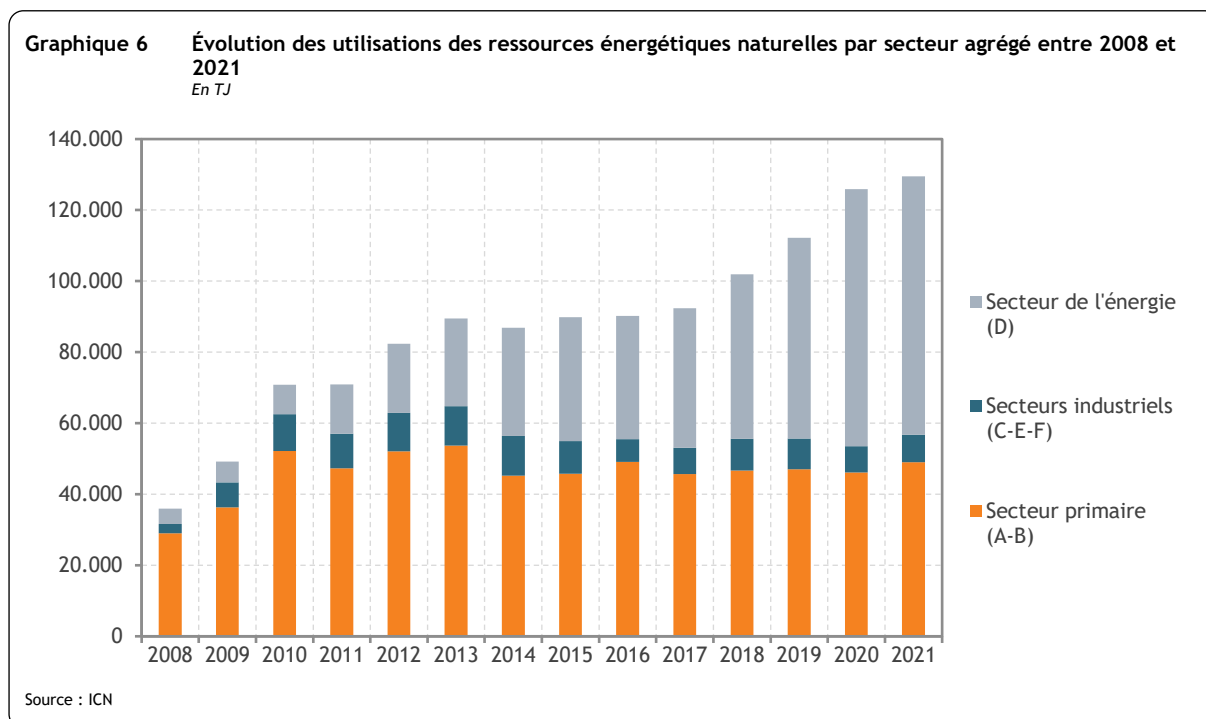
## Tableau des emplois

Le tableau des emplois montre les destinations des différents flux d'énergie, répartis entre les trois catégories génériques de flux. Les destinations peuvent être assimilées aux utilisateurs d'énergie. Ils correspondent aux cinq grandes familles des fournisseurs d'énergie. Depuis 2018, Eurostat a introduit une séparation dans le tableau des emplois. Tous les pays membres sont invités à communiquer deux tableaux des emplois, d'une part le tableau B1, qui porte sur la transformation des flux énergétiques et, d'autre part le tableau B2, qui enregistre les consommations finales des flux énergétiques ainsi que les flux pour usage non énergétique. Lorsqu'ils sont additionnés, ces deux tableaux forment le tableau des emplois (tableau B). Nous présentons cette distinction uniquement pour les produits énergétiques.

### Ressources énergétiques naturelles

Le graphique 6 présente l'évolution des utilisations des ressources énergétiques naturelles par les activités économiques qui extraient ces ressources de l'environnement. Alors que le secteur primaire extraissait 81% du total des ressources naturelles en 2008, sa part s'est réduite à 38% en 2021. Le secteur de la chimie, repris dans les secteurs industriels, a connu une forte croissance des quantités extraites en raison du développement de la filière des biocarburants. Ensemble, ces deux secteurs injectent dans l'économie la totalité de la biomasse fournie par l'environnement. Enfin, le secteur de l'énergie a largement gagné en importance, sa part dans le total des ressources énergétiques naturelles extraites passant

de 12% en 2008 à 56% en 2021. Cette évolution s'explique par la progression rapide des énergies renouvelables éolienne et solaire.



Après « transformation », ces secteurs mettent cette énergie à disposition des agents économiques, en ce compris eux-mêmes. Cette transformation ne correspond pas dans la réalité à une transformation du produit. C'est le moment charnière où la ressource énergétique naturelle devient un produit énergétique et quitte l'environnement pour intégrer l'économie. Ensuite, cette énergie circule dans l'économie en fonction des besoins des différents agents. Les énergies solaire, éolienne et hydraulique sont fournies par l'environnement et intégrées par le secteur de l'énergie dans l'économie. Le secteur de l'énergie est l'utilisateur de ces énergies renouvelables, considérées comme des ressources énergétiques naturelles. Il les rend disponibles sur le réseau sous la forme de produits énergétiques (électricité ou chaleur). Ce faisant, l'identifiabilité de ces intrants naturels disparaît. Ces formes d'énergie renouvelable se distinguent à cet égard des biocarburants (biomasse, biocarburants et biogaz). Lorsqu'elles entrent dans l'économie, les énergies solaire, éolienne et hydraulique sont transformées en électricité ou en chaleur et ne sont plus identifiables en tant que telles. Les biocombustibles passent d'une ressource naturelle (biomasse) à un produit énergétique en restant toujours identifiables.

### Produits énergétiques

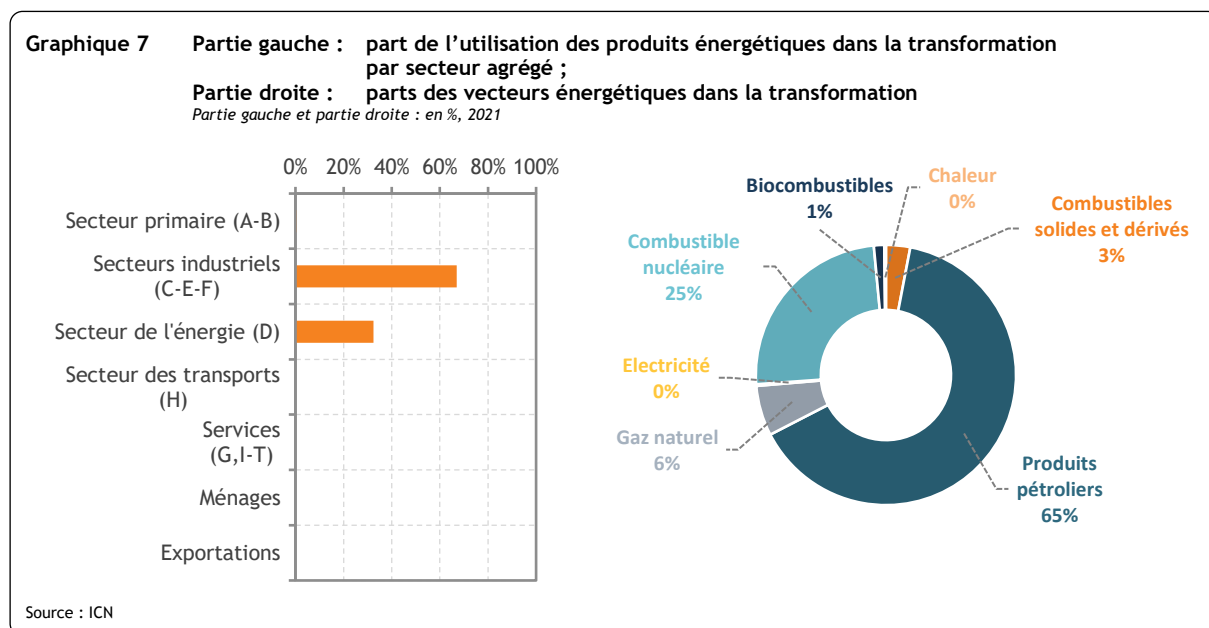
La consommation de produits énergétiques peut être divisée en deux parties : la consommation de transformation, où l'énergie d'une forme est transformée en une autre, et la consommation finale, où le produit énergétique perd son potentiel énergétique.

#### Consommation de transformation

Certains secteurs sont actifs dans la transformation d'un produit énergétique en un ou plusieurs autres produits énergétiques. C'est notamment le cas du secteur du raffinage du pétrole (NACE 19.2) qui

transforme le pétrole brut en divers produits pétroliers (essence, diesel, fioul, etc.). Il s'agit également d'un ensemble d'entreprises de branches d'activités variées, généralement actives au sein des secteurs industriels, qui disposent d'installations de cogénération. Elles produisent de l'électricité pour leurs propres besoins, généralement à partir de gaz naturel.

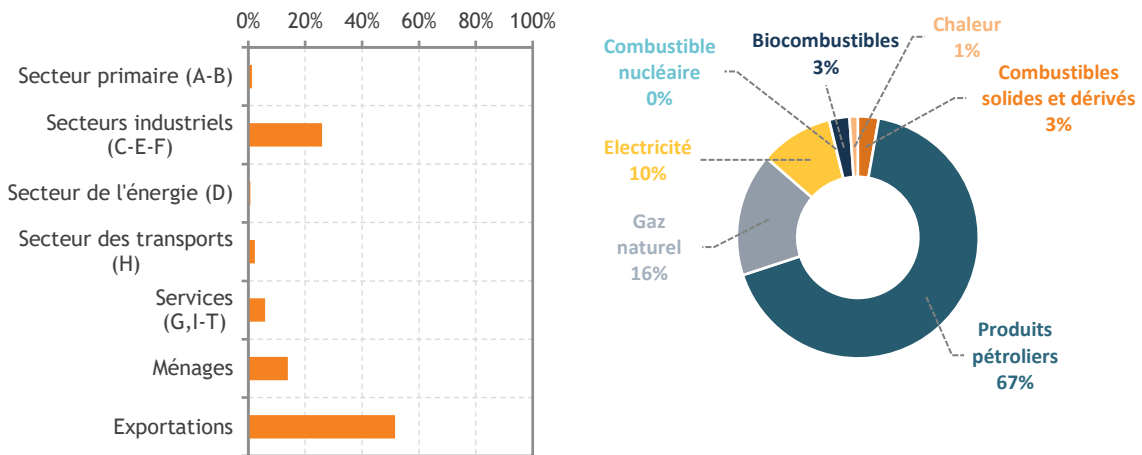
Le graphique 7, partie gauche, présente la répartition des secteurs transformateurs des produits énergétiques en 2021. Il met en évidence l'importance des secteurs industriels agrégés, qui représentent 67% de la transformation de produits énergétiques. Au sein de ces secteurs industriels, le secteur du raffinage et de la cokéfaction assure 96% de cette transformation. L'autre secteur clé de la transformation, c'est le secteur de l'énergie, qui prend à son compte un tiers de la transformation totale. La partie droite du graphique 7 reprend le mix énergétique consommé par les agents économiques de la transformation. Les produits pétroliers, utilisés exclusivement par la branche NACE 19, représentent près de deux tiers de ce mix, tandis que le combustible nucléaire, principal vecteur énergétique pour la production d'électricité, y contribue pour près d'un quart. Le gaz naturel consommé par le secteur de l'énergie occupe une part de 6%. La part des combustibles solides et dérivés est de 3%, en baisse de 4 points de pourcentage sur la période 2008-2021, suite au repli de l'activité de cokéfaction en Belgique.



### Consommation finale

Le graphique 8, partie gauche, présente les parts des différents secteurs agrégés et des exportations dans la consommation finale d'énergie en 2021. Les exportations représentent 52% des utilisations finales de produits énergétiques, en hausse de 8 points de pourcentage par rapport à 2008. Suivent dans l'ordre, les secteurs industriels agrégés (26%), les ménages (14%), les services (6%). Les parts du secteur des transports, de l'industrie primaire et de l'énergie dans la consommation finale sont beaucoup plus faibles. La partie droite du graphique 8 reprend le mix énergétique exporté et consommé par les agents économiques, consommateurs finaux. Les produits pétroliers occupent la première place, avec une part de 67% de la consommation d'énergie. Vient en seconde position, le gaz naturel qui occupe une part de 16%. Enfin, l'électricité représente une part de 10%.

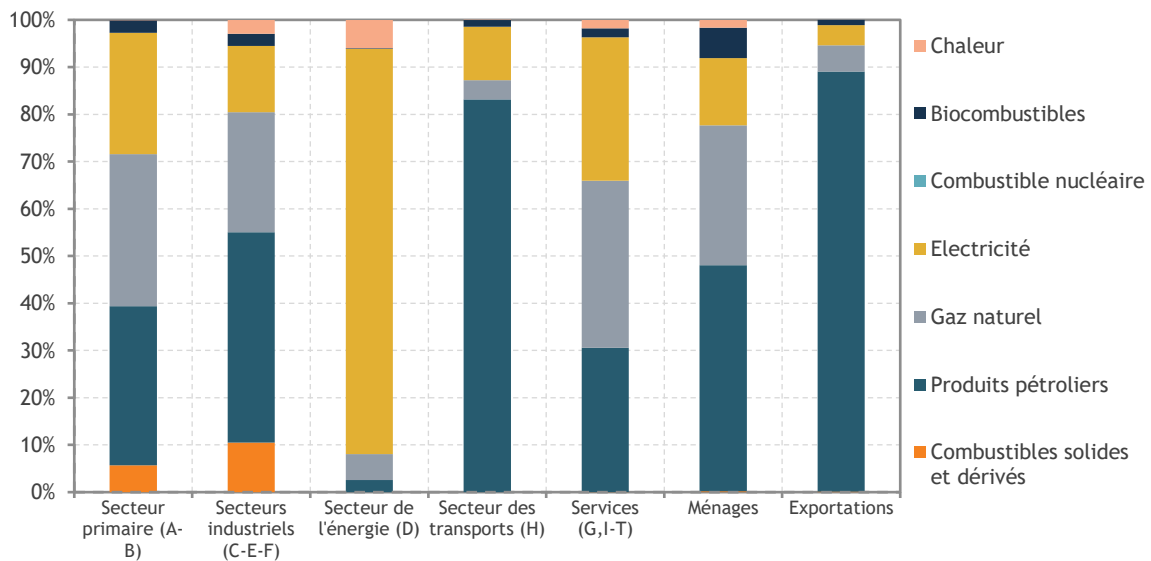
**Graphique 8** Partie gauche : part de la consommation finale des produits énergétiques par secteur agrégé et les exportations ;  
Partie droite : parts des vecteurs énergétiques dans le total de la consommation finale domestique et les exportations  
Partie gauche et partie droite : en %, 2021



Source : ICN

Le graphique 9 donne, pour 2021, une clé de compréhension supplémentaire pour identifier quel type de produit énergétique fait partie de la consommation finale des différents agents économiques et des exportations. Le secteur primaire et les secteurs industriels ont, à l'instar des ménages, un profil de consommation assez varié, les produits pétroliers ayant la prépondérance. Les services utilisent des produits pétroliers, du gaz naturel et de l'électricité dans des proportions plus ou moins égales. La consommation finale du secteur énergétique se compose majoritairement d'électricité qu'il a lui-même produite (86%). Le secteur des transports consomme essentiellement des produits pétroliers (83%) et dans une moindre mesure, de l'électricité (11%). De même, les exportations sont composées pour près de 90% de produits pétroliers.

**Graphique 9** Parts des produits énergétiques dans la consommation finale par secteur agrégé et pour les exportations  
En %, 2021

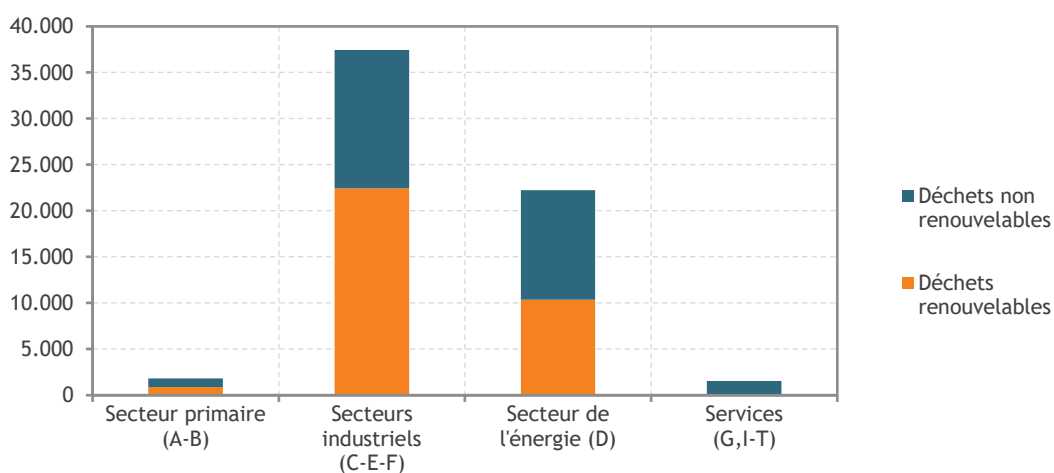


Source : ICN

## Résidus énergétiques

L'environnement est la principale destination des résidus énergétiques, puisque plus de 80% des résidus s'y dissipent sous forme de pertes de chaleur. En outre, 14% sont destinés aux stocks et actifs produits sous la forme de consommation non énergétique. Il subsiste alors une faible part de déchets. Le graphique 10 illustre, pour 2021, la consommation de déchets par les secteurs agrégés. Les déchets non renouvelables et ceux d'origine renouvelable sont principalement utilisés par les secteurs industriels et le secteur de l'énergie. Dans les secteurs industriels, la part des déchets renouvelables est plus élevée, tandis que, dans le secteur de l'énergie, la part des déchets non renouvelables est à peine supérieure à l'autre.

**Graphique 10 Utilisations de déchets hors pertes énergétiques par secteur agrégé**  
*En TJ, 2021*



Source : ICN

## Différences méthodologiques par rapport à la publication précédente

Depuis l'édition de 2022, nous utilisons une nouvelle méthode pour adapter la consommation d'énergie du transport aérien au principe de résidence. Nous utilisons une base de données de l'OCDE sur les émissions de dioxyde de carbone de l'aviation<sup>6</sup>. Étant donné que les carburants contiennent une quantité déterminée de dioxyde de carbone, on peut également calculer sur cette base la quantité de carburant consommée par les résidents dans leur pays et à l'étranger, et celle des non-résidents à l'intérieur du pays. Conformément aux adaptations méthodologiques effectuées dans l'utilisation de la base de données de l'OCDE pour le calcul des émissions atmosphériques (présentées en détail dans la publication "Comptes des émissions atmosphériques 2008-2021"), des ajustements similaires ont été réalisés dans le cadre du présent rapport.

En outre, la consommation de carburant liée au transport routier, a été calculée avec COPERT 5 pour l'ensemble de la Belgique dans le cadre du dernier rapport. Suite à un changement dans l'accord entre les Régions, les données du modèle ont été calculées à l'échelle régionale cette année. Toutefois, ce changement n'a pas eu d'incidence majeure sur les résultats présentés ici.

Les bilans énergétiques régionaux sont revus chaque année, ce qui entraîne des corrections de la consommation et de la production de certains flux énergétiques. Il en va de même pour les données régionales sur la consommation d'énergie par le transport routier, ce qui a essentiellement des répercussions sur la consommation d'essence et de diesel. Cependant, au moment de finaliser ce rapport, la Wallonie ne disposait pas d'un bilan énergétique pour 2021. Les chiffres pour 2021 utilisés pour ce rapport sont basés sur les chiffres du bilan wallon (provisoire) pour 2020, extrapolés en fonction de l'évolution de la valeur ajoutée des différentes branches, tout en respectant certains totaux du bilan interne.

---

<sup>6</sup> Clarke, D., et al. (2022), "CO<sub>2</sub> Emissions from air transport: A near-real-time global database for policy analysis", *OECD Statistics Working Papers*, No. 2022/04, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/ecc9f16b-en>. 2022/04, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ecc9f16b-en>.



## Annexe 1 : Correspondance entre la classification des flux physiques d'énergie par catégorie générique des PEFA et la classification et la terminologie spécifiques à la publication

Classification officielle des PEFA	Terminologie et regroupement de la publication
Ressources énergétique naturelles	Ressources énergétique naturelles
Ressources énergétiques naturelles fossiles non renouvelables	
Ressources naturelles non renouvelables de l'énergie nucléaire	
Ressources énergétiques naturelles renouvelables issues de l'eau	Hydro
Ressources énergétiques naturelles renouvelables issues du vent	Eolien
Ressources énergétiques naturelles renouvelables issues du soleil	Solaire
Ressources naturelles renouvelables issues de la biomasse	Biomasse
Autres ressources énergétiques naturelles renouvelables	Autres
Produits énergétiques	Produits énergétiques
Houille	Combustibles solides et dérivés
Lignite et tourbe	Combustibles solides et dérivés
Gaz dérivés (sans biogaz)	Combustibles solides et dérivés
Produits dérivés du charbon (coke, goudron, agglomérés de houille, BKB et produits dérivés de la tourbe)	Combustibles solides et dérivés
Pétrole brut, liquides de gaz naturel (LGN) et autres hydrocarbures (sans biocomposants)	Produits pétroliers
Essence moteur et aviation (sans biocomposants)	Produits pétroliers
Pétrole lampant et carburéacteur (sans biocomposants)	Produits pétroliers
Naphta	Produits pétroliers
Diesel de transport (sans biocomposants)	Produits pétroliers
Fioul domestique et autres gazoles (sans biocomposants)	Produits pétroliers
Fioul résiduel	Produits pétroliers
Gaz de raffinerie, Éthane et Gaz de pétrole liquéfié (GPL)	Produits pétroliers
Autres produits pétroliers y c, additifs/composés oxygénés et produits d'alimentation des raffineries	Produits pétroliers
Gaz naturel (sans biocomposants)	Gaz naturel
Combustible nucléaire	Combustible nucléaire
Bois de chauffage, résidus de bois et autre biomasse solide, charbon de bois	Renouvelables
Biocarburants liquides	Renouvelables
Biogaz	Renouvelables
Énergie électrique	Électricité
Chaleur	Chaleur
Résidus énergétiques	Résidus énergétiques
Déchets renouvelables	Déchets renouvelables
Déchets non renouvelables	Déchets non renouvelables
Pertes énergétiques de tout type	Pertes énergétiques de tout type
Énergie contenue dans les produits d'utilisation non énergétique	Usage non-énergétique

## Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

+32-2-507 73 11

[www.plan.be](http://www.plan.be)

[contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

Personne de contact pour cette publication : Jehan Charlier, [jec@plan.be](mailto:jec@plan.be)

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Baudouin Regout